

Fiche de données de sécurité

MRN501

Remplace la date: 30/01/2021

Date de révision: 14/02/2022
Version: 1.3.0

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: MRN501

Numéro d'Article

Numéro d'Article	Description
003481000015	

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations recommandées: Agent antiadhésif.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Société: Mouldpro ApS
Adresse: Baltorpbakken 10
Code postal: 2750
Ville: Ballerup
Pays: DANEMARK
E-mail: sales@mouldpro.com
Téléphone: +45 70 20 31 31
Page de garde: www.mouldpro.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA (INRS)).

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP-classification: Aerosol 1;H222 Aerosol 1;H229

Effets nocifs les plus graves: Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes



Mentions d'avertissement: Danger

Déclarations de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Fiche de données de sécurité

MRN501

Remplace la date: 30/01/2021

Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.3.0

P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Substance	N° CAS/ N° CE/ N° d'enregistrement REACH	Concentration	Notes	CLP-classification
Gaz de pétrole liquéfiés (avec <0,1% de 1,3-butadiène)	68476-85-7 270-704-2	60 - 100 %		Flam. Gas 1A;H220 Press. Gas liq. gas;H280

Veuillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases -H / -EUH..

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation:	Sortir à l'air libre.
Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées.
Contact cutané:	Enlever les vêtements souillés. Laver la peau avec de l'eau.
Contact avec les yeux:	Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
Brûlures:	Rincer à l'eau jusqu'à ce que les douleurs cessent. Retirer les vêtements qui n'ont pas brûlé sur la peau - contacter un médecin ou l'hôpital, et poursuivre si possible le rinçage jusqu'à l'arrivée du médecin.
En général:	En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux. L'inhalation du produit atomisé peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Aucun traitement particulier et immédiat n'est nécessaire.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:	Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse ou un brouillard d'eau. Refroidir les stocks qui ne sont pas en flammes en pulvérisant de l'eau ou du brouillard d'eau.
Moyens d'extinction inappropriés:	Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut libérer un gaz de combustion toxique contenant du monoxyde de carbone en cas d'incendie. ATTENTION ! Les bombes aérosol peuvent exploser. L'augmentation de la température entraîne une hausse de la pression dans l'emballage, avec risque d'explosion.

Fiche de données de sécurité

MRN501

Remplace la date: 30/01/2021

Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.3.0

5.3. Conseils aux pompiers

Si cela peut se faire sans danger, enlever les récipients de la zone menacée par le feu. Eviter d'inhaler les vapeurs et les gaz de combustion. Sortir à l'air frais. Porter un appareil respiratoire isolant ainsi que des gants résistants aux produits chimiques.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Rester sous le vent / se tenir à distance de la source. Prendre des mesures de précaution contre l'électricité statique. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles et des équipements antidéflagrants. Bien ventiler. Interdit de fumer ou d'entretenir une flamme nue.

Pour les secouristes: Le port d'un vêtement protecteur normal équivalent à la norme EN 469 est recommandé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de jeter inutilement dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essuyer les taches et les projections à l'aide d'un chiffon.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter à la section 8 pour le type d'équipement de protection.

Se reporter à la section 13 pour les instructions sur l'élimination.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Interdit de fumer ou d'entretenir une flamme nue. Prendre toutes les mesures de précaution contre l'électricité statique. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles et des équipements antidéflagrants. Un accès à l'eau courante et un équipement pour le lavage des yeux doit être prévu.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker hors de portée des enfants. Ne pas stocker avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments ou des produits équivalents. Réservoir sous pression. Ne pas exposer aux rayons du soleil ni à des températures supérieures à 50°C. Doit être stocké dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker avec: Oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'utilisations spécifiques en plus des utilisations identifiées au point 1.2.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition professionnelle

Nom de la substance	Période	ppm	mg/m ³	fibre/cm ³	Remarques	Observations
butane	VLEP-8h	800	1900			

VLEP-8h = Valeurs Limites sur 8 heures

Méthodes de mesure: Vérifier que les mesures d'hygiène du travail sont conformes aux limites d'exposition professionnelle en vigueur.

Fiche de données de sécurité

MRN501

Remplace la date: 30/01/2021

Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.3.0

Base légale: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (Décret no 2021-434 du 12 avril 2021 et arrêté du 3 mai 2021).

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:	Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.
Equipement de protection individuelle, protection des yeux/du visage:	Non exigé.
Equipement de protection individuelle, protection de la peau:	Non exigé.
Equipement de protection individuelle, protection des mains:	Il est conseillé d'utiliser des gants de plastique ou de caoutchouc.
Equipement de protection individuelle, protection respiratoire:	Utilisation légère (petit volume, exposition courte (moins de dix minutes)): Non exigé. Utilisation moyenne (volume moyen, exposition moyenne (1 à 2 heures)): Utiliser un masque complet avec apport d'air frais. Utilisation lourde (gros volume, exposition prolongée (plus de 2 heures)): Utiliser un masque complet avec apport d'air frais. La protection respiratoire doit être en conformité avec l'une des normes suivantes: EN 136/140/145.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Paramètre	Valeur/unité	
Etat	Aérosol	
Couleur	Aucune donnée	
Odeur	Caractéristique	
Solubilité	Aucune donnée	

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Seuil olfactif	Aucune donnée	
Point de fusion	Aucune donnée	
Point de congélation	Aucune donnée	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-40 - -2 °C	(LPG)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée	
Limites d'inflammabilité	1,4 - 10,9 vol%	(LPG)
Limites d'explosion	Aucune donnée	
Point d'inflammation	-104 °C	(LPG)
Température d'auto-inflammabilité	365 °C	(LPG)
Température de décomposition	Aucune donnée	
pH (solution à utiliser)	Aucune donnée	
pH (concentré)	Aucune donnée	
Viscosité cinématique	Aucune donnée	
Viscosité	Aucune donnée	
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée	
Pression de vapeur	590 - 1760 kPa	(LPG)
Densité	Aucune donnée	
Densité relative	Aucune donnée	

Fiche de données de sécurité

MRN501

Remplace la date: 30/01/2021

Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.3.0

Densité de vapeur	Aucune donnée	
Densité relative (air saturé)	Aucune donnée	
Caractéristiques des particule	Aucune donnée	

9.2. Autres informations

Autres informations: Aucune.

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec: Oxydants.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager au sol. Les vapeurs peuvent provoquer des mélanges explosifs avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Eviter toute augmentation de température ainsi qu'un contact avec des sources d'inflammation. Eviter l'exposition directe à la lumière du soleil. Eviter les températures >50°C.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit se décompose s'il est exposé au feu ou réchauffé à des températures élevées ; il peut se dégager des gaz inflammables et toxiques.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - par voie orale: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles. Son ingestion peut indisposer.

Toxicité aiguë - par voie cutanée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë - par inhalation: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Corrosion/irritation cutanée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Sensibilité respiratoire et cutanée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Propriétés cancérigènes: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Fiche de données de sécurité

MRN501

Remplace la date: 30/01/2021

Date de révision: 14/02/2022
Version: 1.3.0

Toxicité pour la reproduction: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Exposition STOT unique: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Exposition STOT répétée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucun connu.

Autres effets toxicologiques: Aucun connu.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun connu.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun connu.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eviter de jeter inutilement dans l'environnement.
Ne jetez pas les aérosols aux ordures, même s'ils sont vides. Ils doivent être envoyés aux installations municipales chargées de recueillir les déchets chimiques.

Catégorie de déchet: Code CED: dépend de l'activité et de l'utilisation, par ex.
Récipients de type aérosol: Code CED: 16 05 04 Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses. Chiffons d'essuyage avec solvants organiques: Code CED: 15 02 02 Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Fiche de données de sécurité

MRN501

Remplace la date: 30/01/2021

Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.3.0

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1950	14.4. Groupe d'emballage:	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1		
Etiquette(s) de danger:	2.1		
Numéro d'identification du danger:		Code de restriction tunnel:	D

Transport par cours d'eau intérieurs (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1950	14.4. Groupe d'emballage:	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1		
Etiquette(s) de danger:	2.1		
Transport en bateaux-citernes:			

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1950	14.4. Groupe d'emballage:	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit n'est pas un Marine Pollutant (MP).
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1	Nom(s) de la ou des substances présentant un danger pour l'environnement:	
Etiquette(s) de danger:	2.1		
EmS:	F-D, S-U	IMDG Code segregation group:	- Aucun -

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	1950	14.4. Groupe d'emballage:	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS, FLAMMABLE	14.5. Dangers pour l'environnement:	Le produit ne doit pas être étiqueté comme danger environnemental (symbole: poisson et arbre).
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2.1		
Etiquette(s) de danger:	2.1		
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			

Aucunes.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Ne s'applique pas.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de

Fiche de données de sécurité

MRN501

Remplace la date: 30/01/2021

Date de révision: 14/02/2022

Version: 1.3.0

santé et d'environnement

Dispositions spéciales: Un soin tout particulier doit être apporté aux employés de moins de 18 ans. Les jeunes de moins de 18 ans ne peuvent pas réaliser de tâche les exposant de manière nuisible à ce produit.
DIRECTIVE 2012/18/UE (Seveso), P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES: Colonne 2: 150 (net) t, Colonne 3: 500 (net) t.

Visé par:

Directive du Conseil (CE) relative à la protection des jeunes au travail.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Autres informations: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Historique des versions et indication des modifications

Version	Date de révision	Responsable	Modifications
1.3.0	14/02/2022	Bureau Veritas HSE - DOL	3,8,9,11,12,16
1.2.0	30/01/2021	Bureau Veritas HSE - DOL	3,7-10,13,16

Abréviations:

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
STOT: Specific Target Organ Toxicity
vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative

Autres informations:

Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour ce produit seulement, et ne s'applique que pour lui. Elle se base sur nos connaissances actuelles et sur l'information que le fournisseur a pu trouver sur le produits lors de l'élaboration de cette fiche. Cette fiche de données de sécurité s'applique à la loi en vigueur sur l'élaboration des fiches de données de sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE (REACH) dans sa dernière version.

Conseils de formation:

Il est recommandé de bien connaître cette fiche de données de sécurité.

Méthode de classification:

Calcul basé sur les dangers de composants connus.

Liste des déclarations H pertinentes

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280 Contient un gaz sous pression, peut exploser sous l'effet de la chaleur.

La FDS a été élaborée par

Société: Bureau Veritas HSE Denmark A/S
Adresse: Oldenborggade 25-31
Code postal: 7000
Ville: Fredericia
Pays: DANEMARK
E-mail: infohse@dk.bureauveritas.com
Téléphone: +45 77 31 10 00
Page de garde: www.bureauveritas.dk

Fiche de données de sécurité

MRN501

Remplace la date: 30/01/2021

Date de révision: 14/02/2022
Version: 1.3.0

Pays: FR